

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
SERVICE DE L'HYGIENE

Secteur d' ASTRIDA

ASTRIDA



Astrida, 2 Juin 1953

N° 417/S/ Cok

Objet: Maison B.O. COKO

A Monsieur l'Administrateur de
Territoire de et à

A S T R I D A

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de porter à
votre connaissance que par sa lettre I.786/D du 28.5.1953;
Monsieur le Médecin Chef des Services Médicaux du Ruanda-
Urundi me fait savoir ce qui suit:

....."la maison B.O. pour personnel auxiliaire à
Coko est destinée au service médical.

Elle avait été prévue au B.E. 1952. Lorsque
celle-ci sera terminée, elle sera occupée par l'Assistant
Médical. L'aide-infirmier occupera alors l'ancienne maison
de l'Assistant médical et sa maison sera occupée par les
2 travailleurs. -----"

Ces précisions ne changent pas l'emplacement arrêté
-té précédemment pour la construction.

Le Médecin du Secteur,

Dr. L. HOMANS

24 JUIN 1953

2094/S.17.

H.C.

Astrida, 15 Mai 1953

Secteur d' ASTRIDA

N° 352/S/ Cok

Objet: Maison B.O. Coko

A Monsieur le Médecin Chef des Services
Médicaux du Ruanda-Urundi

USUMBURA

sous couvert de Monsieur le Médecin
Directeur des Hôpitaux de et à

h. 391/5
812/5 > 19/5/53 ASTRIDA

✓ C.P.I. à Monsieur l'Administrateur de
Territoire de et à

A S T R I D A

Monsieur le Médecin Chef de Service,

J'ai l'honneur de porter à
votre connaissance que Monsieur l'Administrateur de Territoire
vi ant de m'envoyer Monsieur Delvaux, entrepreneur chargé de
construire une maison B.O. pour personnel auxiliaire à Coko.

Monsieur l'Administrateur dit que rien d'autre qu'un
dispensaire n'existant à Coko, cette maison ne peut être désti-
-née qu'au service médical.

Comme je n'ai pas la certitude que cette maison soit
prévue pour le service médical, j'ai l'honneur de vous signaler
le fait et de vous demander des instructions en la matière.

D'après les documents existant aux archives du Secteur,
il existe à Coko une maison B.O. occupée par l'assistant médical
et une maison CAC sans annexes (sauf une hutte-cuisine) occupée
par l'aide-infirmier.

I maison d'aide-infirmier, avec annexe a été inscrite
mais non retenue aux P.B. CAC 1953.

Le Médecin du Secteur,
Dr. L. HOMANS

L. Homans

-2 JUIN 1953

4045/5.11.

2 sacs de chaux blanche

$\frac{1}{2}$ sac de ciment

envoyés dans chacun des dispensaires
suivants: Coko - Rugombwa - et Rusha